



Commune de CUZIEU

Téléphone : 04 79 81 70 03
Email : mairie.cuzieu01@wanadoo.fr

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 février à 19h30, le conseil municipal de la commune de CUZIEU, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Laurence CROSNIER, Maire.

Présents : Mmes AMEEUW, CROSNIER, MARCHAND et SEGUIER.
Mrs ALBERT, DEVENAT, GUSMEROLI et MICHEL.

Absents excusés : Mme POZZO (pouvoir donné à Mr DEVENAT), Mme ROESCH (pouvoir donné à Mme CROSNIER) et Mr VINIACOURT.

Secrétaire de séance : Mr GUSMEROLI

Madame le Maire ouvre la séance en demandant l'approbation du procès-verbal de la séance précédente (séance du 13/12/2023) envoyé par mail à l'ensemble des membres. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mr GUSMEROLI se porte volontaire pour être secrétaire de la présente séance.

Ordre du jour

1. Travaux effectués, en cours et à venir
2. Aire de jeux : demande de subvention
3. Antenne relai Orange - Achat de la parcelle par ATC FRANCE : constitution de servitudes de passage et de tréfonds
4. Plan Intercommunal d'Attribution de logements sociaux
5. Urbanisme : modification de la convention du service commun d'instruction du droit des sols entre la Communauté de communes Bugey Sud et les communes adhérentes
6. Informations et questions diverses

Synthèse de la séance :

1. Travaux effectués, en cours et à venir

- En cours : Tri et classement des archives communales par le Centre de Gestion 01. L'archiviste est présente en Mairie jusqu'à la fin du mois (rappel du coût : 6 250 € - Subvention du Département de 2 812,50 € soit 45 %).

- Travaux d'isolation thermique du bâtiment de la Mairie : La société MGR va bientôt intervenir. La subvention de la Région a été revue à la baisse en raison des logements locatifs (6 698 € au lieu des 13 200 € annoncés à la réunion de signature du contrat de Région du 13/04/2023). Madame le Maire a recontacté la Région pour refaire le point sur le dossier qui repassera à la commission de mai 2024. Affaire à suivre.

- Dossier des fours banaux : La subvention « Patrimoine Historique Bâti » dans le cadre du Pacte de territoire concerne des travaux effectués avant 2026.

Mise en place d'une cagnotte participative : Suite au retour de la Fondation du Patrimoine, elle ne reverse que 94 % des fonds. L'association Cuzieu Animations et Patrimoine se propose d'organiser cette collecte (déductible des impôts) qui sera reversée en totalité à la commune. Plus simple à mettre en place.

- Sécurisation RD31 : Une rencontre avec l'Agence routière et technique Bugey Sud (Mr Charvet et Mme Gonzalez) a eu lieu le 29/01/2024. Un test d'aménagement sera effectué avant de finaliser le projet et une aide départementale est à demander avant fin juin 2024.

- Devis SOGEDO pour problème de remontées d'eau au croisement Route de l'Eglise / Route du Valromey : 2 432,16 € TTC. Pour l'instant, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à celui-ci.

- Vérification des extincteurs et des installations électriques/gaz : Une modification du tableau électrique de la Mairie est nécessaire + micro-fuite du chauffage gaz à l'église - Demande de devis en cours.

2. Aire de jeux : demande de subvention

- Possibilité de réactiver le dossier de demande de subvention pour l'installation d'une aire de jeux (dossier « Bonus ruralité » Région déposé en 2023 mais refusé). Nouvelle plutôt positive car proposition de don de 3 000 € de Cuzieu Animations et Patrimoine et de 2 500 € du Sou des Ecoles pour participer à la mise en place de ces jeux. Un sondage sera effectué auprès des enfants et des nouveaux devis seront demandés auprès de fournisseurs de jeux.

3. Antenne relais Orange - Achat de la parcelle par ATC FRANCE - Constitution de servitudes de passage et de tréfonds :

Le bornage a été effectué courant 2023 afin de détacher la parcelle à vendre (surface d'environ 60 m²). La constitution de servitudes de passage et de tréfonds au profit de la parcelle vendue est nécessaire pour la signature de l'acte de vente et est comprise dans le prix d'acquisition par ATC FRANCE (20 000 € + frais de notaire).

Délibération : Les membres du conseil, à l'unanimité, autorisent la constitution de ces servitudes.

4. Plan Intercommunal d'Attribution de logements sociaux

La Communauté de communes Bugey Sud s'est engagée dans la création et la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL), en réponse à la loi relative à l'égalité et la citoyenneté, obligeant les EPCI à élaborer des orientations en matière d'attribution de logements sociaux, notamment lorsque ceux-ci disposent d'un Quartier Politique de la Ville (QPV) sur leur territoire (QPV Brillat Savarin à Belley).

Les maires des 42 communes de la Communauté de communes Bugey Sud, en tant que membres de droit de la CIL, siègent au sein du collège des représentants des collectivités territoriales, et sont donc partenaires et cosignataires des documents produits par la CIL.

Madame le Maire fait part des enjeux et des orientations pour le territoire.

Etant autorisée à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière depuis le début de son mandat, Madame le Maire fera parvenir au service compétent de la Communauté de communes Bugey Sud la délibération prise en séance du 2 juin 2020 et ayant pour objet « Délégation du Conseil Municipal au Maire ».

5. Urbanisme : modification de la convention du service commun d’instruction du droit des sols entre la Communauté de communes Bugey Sud et les communes adhérentes

Cette nouvelle convention a été adoptée lors du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Bugey Sud du 14 décembre 2023 afin d’actualiser certaines modalités de fonctionnement du service commun d’urbanisme (situation des agents / les recours liés à l’instruction des demandes d’autorisation d’urbanisme / le dispositif de suivi et d’évaluation du service commun par la mise en place d’un comité de pilotage / la constitution d’un document support réactualisé sur lequel les communes pourront s’appuyer).

Cette réactualisation ne remet pas en cause les dispositions actuelles mais a pour but de clarifier et de préciser le rôle de chacune des parties en application des procédures déjà mises en place, et actualisées du fait de la mise en place de missions de polices de l’urbanisme.

Cette actualisation concerne également les dispositions financières qui continuent de se baser sur le coût réel de fonctionnement du service mais se rapporte au nombre d’actes réalisés en 2023.

Cette nouvelle convention sera à valider ultérieurement par le conseil municipal.

6. Informations et questions diverses

- Zones d’Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) : Les communes doivent définir des zones et présenter celles-ci à la population en réunion publique.

- Conférence des Maires du 01/02/2024 portant sur la révision du SCOT et l’opportunité d’un PLUi.

- Dates à retenir :

- Réunion pacte fiscal et financier CCBS le 21 mars à la mairie de Culoz pour les bassins de services Virieu/Culoz
- Matinée Nettoyage de printemps le samedi 23 mars matin
- Vote du budget le 10 avril à 19h00
- Elections européennes les dimanches 09 et 16 juin.

- Restauration des vaches : Le comptage des retours fait état de 25 votes pour des vaches classiques et 22 votes pour des vaches Art Déco. Le résultat étant très serré, le conseil municipal décide de repeindre la vache de manière classique et son veau de manière Art Déco.

- Problème des animaux errants (chiens et chats) qui reste récurrent.

Séance levée à 21h15.

Le présent procès-verbal est établi conformément à l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est approuvé lors de la séance du conseil municipal du 10 avril 2024.

Le Maire
Laurence CROSNIER

Le secrétaire de séance
Sébastien GUSMEROLI



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line.